

Assistant moniteur



Mis à jour le 24 novembre 2025



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Sommaire

1

Objectifs

- Diplôme Visé
- Niveau du diplôme
- Métier visé
- Missions visées

2

Publics et prérequis

- Exigences préalables à l'entrée en formation
- Modalités d'admission à l'ERFAN AuRA
- Positionnement

3

Contenus de la formation

- Contenus et compétences visées
- Programme

4

Organisation de la formation

- Organisme de formation
- Session de formation
- Lieux de formation
- Lieux et modalités d'alternance

5

Modalités pédagogiques et suivi

- Méthodes, moyens et matériels pédagogiques
- Modalités de suivi
- Modalités d'évaluation et de certification

6

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

7

Tarifs et financements

8

Grilles de certifications

Quel est le diplôme visé ?

Cette formation vise la préparation et l'obtention de l'un ou plusieurs des niveaux de la formation d'Assistant moniteur.

L'Assistant moniteur est un diplôme à 3 niveaux de compétences différents donnant à son titulaire des prérogatives pour participer à l'encadrement de son club en sécurité et aborder les fondamentaux en matière de fonctionnement d'un club, des primo-apprentissages et d'initiation en natation course, eau libre, natation synchronisée, plongeon et water-polo.

Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN). La certification fédérale bénévole de l'Assistant moniteur sportif de natation est délivrée :

- Soit par la voie de la formation ;
- Soit par la validation des acquis de l'expérience ;
- Soit par la voie de l'équivalence.

Ces modalités peuvent être combinées et cumulées entre elles.

La FFN se réserve le droit de ne pas ouvrir la VAE ou les procédures d'équivalence.

Pour quel niveau de qualification ?

Ces diplômes fédéraux sont des diplômes bénévoles, ils ne sont pas rattachés à un niveau de diplôme au regard du cadre national des certifications professionnelles.

Il ne permet pas à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a étendu le contrôle d'honorabilité aux arbitres et juges, aux surveillants de baignades d'accès payant et aux intervenants auprès de mineurs au sein d'un Établissement d'Activité Physique et Sportive (EAPS). Ainsi, les éducateurs sportifs bénévoles (les exploitants d'EAPS et les arbitres et juges) sont actuellement soumis aux mêmes obligations légales d'honorabilité que leurs homologues professionnels. Les titulaires des différents niveaux de l'Assistant moniteur devront donc répondre à cette obligation d'honorabilité. Le contrôle de cette honorabilité sera effectué par croisement de la base des certifiés fédéraux avec celle du Ministère de tutelle.

Pour quel type de métier ?

Les conditions et limites d'exercice du titulaire de la certification de l'Assistant moniteur proposées sont :

| Assistant Moniteur 1 | Nb heures Centre / Stage | Tarif | Financement | Pré requis | Compétences | Statut / Encadrement |
|--|--|--|------------------|--|---|---|
| Conduire en Sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure | 12 heures en centre 5 heures au sein du club | 145 € (120 € + 25 frais de dossier) | Club / Stagiaire | 14 ans minimum Être licencié à la FFN Test de sécurité ou titulaire du BNSSA | Gestion des incidents et accidents Prévention des incidents et accidents Obtention du PSC 1 | Bénévolat avec supervision personne qualifiée à l'encadrement |
| Assistant Moniteur 2 | Nb heures Centre / Stage | Tarif | Financement | Pré requis | Compétences | Statut / Encadrement |
| Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale | 20 heures en centre 12 heures au sein du club | 225 € (200 € + 25 frais de dossier) | Club / Stagiaire | 15 ans minimum Être licencié à la FFN Être titulaire du PSC1 Être titulaire de l'Assistant Moniteur 1 | Conduite en sécurité d'une séance pour un groupe école de natation | Bénévolat / Autonomie sur un groupe supervision MNS |
| Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale | 10 heures en centre 8 heures au sein du club | 125 € (100 € + 25 frais de dossier) | Club / Stagiaire | 15 ans minimum Être licencié à la FFN Être titulaire du PSC1 Être titulaire de l'Assistant Moniteur 2 | Présentation de l'académie de la natation et du processus de construction du nageur | Sous la responsabilité et en présence d'une personne qualifiée l'encadrement |
| Assistant Moniteur 3 | Nb heures Centre / Stage | Tarif | Financement | Pré requis | Compétences | Statut / Encadrement |
| Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale | 10 heures en centre 8 heures au sein du club | 125 € (100 € + 25 frais de dossier) | Club / Stagiaire | 15 ans minimum Être licencié à la FFN Être titulaire du PSC1 Être titulaire de l'Assistant Moniteur 2 | Découverte d'une discipline de la FFN Conduite d'une discipline des disciplines de la FFN | Bénévolat / Autonomie sur un groupe supervision MNS Sous la responsabilité et en présence d'une personne qualifiée l'encadrement |

Pour quelles missions ?

Assistant moniteur de Niveau 1 :

- Réaliser un sauvetage afin de prendre en charge une victime de noyade en la ramenant au bord et en la sortant de l'eau ;
- Exécuter en respectant les référentiels de secourisme les gestes de premiers secours afin d'intervenir sur une victime ;
- Organiser son placement et les espaces de pratique en les adaptant au niveau et aux caractéristiques des différents publics afin d'assurer la sécurité des pratiquants

- Prévenir les comportements à risque en vue de préserver l'intégrité physique en observant l'attitude et les réactions des pratiquants lors de l'activité afin de préserver leur sécurité ;
- Expérimenter à l'aide d'une pratique personnelle en piscine l'organisation du cheminement de construction du corps flottant en vue de l'acquisition de l'aisance aquatique.

Assistant moniteur Niveau 2 :

- Réaliser un sauvetage afin de prendre en charge une victime de noyade en la ramenant au bord et en la sortant de l'eau ;
- Accueillir des pratiquants en leur présentant l'organisation de la séance, ses objectifs et les règles de fonctionnement du groupe afin de favoriser leur implication dans la séance ;
- Conduire en sécurité une séance intégrée dans le "modèle théorique de fonctionnement du nageur" de l'académie de la natation, pour un groupe de niveau 1 à 4, en observant les réactions des pratiquants afin de sécuriser la séance, de prévenir les situations à risques et d'intervenir si besoin en cas d'accident ;
- Utiliser la pédagogie active dans son action d'enseignement en proposant des situations adaptées afin de rendre acteur les pratiquants ;
- Présenter à l'aide d'un support fédéral l'Académie de la Natation afin de la promouvoir au sein de sa structure ;
- Exposer oralement les niveaux 1 à 4 du processus de construction du nageur afin de promouvoir le modèle théorique de fonctionnement du nageur.

Assistant moniteur Niveau 3 :

- Découvrir par une appropriation de ses fondamentaux une des disciplines de la Fédération Française de Natation afin de renforcer son désir d'encadrement et son engagement pour celle-ci ;
- Présenter les tests Bronze, Argent et Or d'une des disciplines de la Fédération Française de Natation à l'aide d'un support fédéral afin d'informer les pratiquants au sein d'une structure ;
- Réaliser un sauvetage et les gestes de premiers secours afin de prendre en charge une victime de noyade en utilisant les techniques et gestes adaptés à la situation ;
- Conduire une séance dans une des disciplines de la Fédération Française de Natation, en utilisant une fiche de séance préparée par le responsable du groupe afin de démontrer sa capacité à encadrer en sécurité un groupe dans une discipline.

Quelles exigences préalables à l'entrée en formation ?

Les exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation. Ces conditions sont :

| Assistant moniteur 1 | Assistant moniteur 2 | Assistant moniteur 3 |
|--|--|--|
| Avoir 14 ans | Avoir 15 ans | Avoir 15 ans |
| Être licencié(e) à la FFN | Être licencié(e) à la FFN | Être licencié(e) à la FFN |
| Être titulaire du PSC1 en fin de formation | Être titulaire du PSC1 | Être titulaire du PSC1 |
| | Être titulaire de l'Assistant moniteur 1 | Être titulaire de l'Assistant moniteur 1 |
| | | Être titulaire de l'Assistant moniteur 2 |

Attester de la compétence à satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (voir ci-dessous) ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis

Quid du test de sécurité ?

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé ; l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- un départ libre du bord du bassin ;
- un parcours en nage libre ;
- une plongée dite en canard et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ, à une profondeur minimale de 1,80 mètre ;
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge, au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres ;
- la sortie de l'eau de la victime seul ou à deux.



Ce test de sécurité peut être organisé le même jour que le positionnement des stagiaires. Toutefois, seuls les stagiaires ayant réussi le test de sécurité et remplissant l'ensemble des exigences préalables à l'entrée en formation peuvent suivre la procédure du positionnement.

A noter : le candidat ayant satisfait au test de sécurité dans les trois mois précédent le début de la formation est dispensé du test de sécurité obligatoire pour entrer en formation.

Quelles sont les modalités d'admission à l'ERFAN AuRA ?

Les candidats devront s'inscrire via ce lien

[Inscription](#)



Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN avec toutes les pièces administratives demandées :

- Copie de la Carte Nationale d'Identité ;
- Attestation de la formation initiale PSC1 ;
- Attestation de la formation continue PSE1 ;
- Extrait de casier judiciaires bulletin N°3 ;
- Extrait de la licence FFN 2025-2026 ;
- Photo d'identité (format PDF ou JPEG) ;
- Certificat médical type FFN de moins de 3 mois.



Clôture des inscriptions : mettre date

L'entrée en formation fait l'objet de la délivrance d'un livret de formation.

Qu'en est-il du positionnement ?

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification de l'Assistant moniteur et d'autre part, à ses acquis. Cela permet d'envisager un allègement ou un renforcement de formation au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée. Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Durée du positionnement : en fonction de l'organisation départementale.

Date : définie par les comités départementaux

Contenus : le positionnement se déroulera en trois phases :

1

Une phase de présentation collective de la formation traitant de :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2

Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugé nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction de besoins des candidats, soit dans le cadre d'une auto-évaluation, soit dans le cadre d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 avec un support composé de questionnement simple. L'entretien, mené par un membre de l'équipe pédagogique, permettra de réaliser :

- Un relevé des souhaits du stagiaire,
- Un bilan de ses expériences vécues,
- Une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires)

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3

Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

Quel contenu dans la formation ?

Les contenus proposés ci-dessous sont définis nationalement. Chaque organisme de formation partenaire (ERFAN ou l'INFAN), est libre de mettre en œuvre les thématiques programmées sur un temps de formation plus long et plus approfondi que celui indiqué dans le règlement général du diplôme.

Chaque niveau comprend deux activités non hiérarchisées présentées ci-dessous :

Assistant moniteur Niveau 1 - Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale

- A1-Gestion des incidents et accidents
- A2-Prévention des incidents et accidents.

Assistant moniteur Niveau 2 - Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

- A1-Conduite en sécurité d'une séance pour un groupe école de natation des niveaux 1 à 4
- A2-Présentation de l'Académie de la Natation et plus particulièrement des niveaux 1 à 4 du processus de construction du nageur

Assistant moniteur Niveau 3 - Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

- A1-Découverte d'une discipline de la FFN
- A2-Conduite d'une des disciplines de la fédération française de natation. Le temps consacré à la certification n'est pas inclus dans le temps de la formation.

Quelles sont les compétences visées ?

L'Assistant moniteur est constitué de 3 niveaux de compétences. Les niveaux 2 et 3 nécessitent l'obligation de possession du niveau sous-jacents.

Ces formations vous apporteront les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

- Mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive ;
- Participation au fonctionnement de la structure.

Quel est le programme ?

Seront abordés tout au long de cette formation, selon les 3 niveaux de diplôme de la formation, les contenus suivants :

Assistant moniteur 1

- Présentation de la formation (positionnement)
- Cadre réglementaire de surveillance au sein d'un club de natation
- Le cadre de fonctionnement d'un groupe et de l'éducateur en lien avec la sécurité
- L'attitude de l'éducateur
- Le cadre de fonctionnement d'un groupe et de l'éducateur en lien avec la sécurité
- Les règles de fonctionnement du groupe (place des parents, planning, durée du cours, les présences...). Vie du club et ses groupes en privilégiant l'observation sur les groupes des paliers 1 à 3.
- Sensibilisation sur la formulation d'une consigne

Assistant moniteur 2

- Enseignement de la natation : les fondamentaux
- La didactique
- La pédagogie
- Modification terrien/nageur
- Sensibilisation à l'Académie de la Natation
- Présentation des 4 premiers niveaux de construction du nageur



Assistant moniteur 3

- Niveau 5 et 6 et sous-jacents, notamment les tests argent et or et le test Bronze sous-jacent
- Fondamentaux dans la discipline Les principes d'action du nageur
- Le fonctionnement de la discipline

Comment s'organise la formation ?

Un mot sur l'organisme de formation :

L'organisme de formation ERFAN (Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Auvergne Rhône-Alpes a été habilité par la FFN pour la mise en œuvre de cette formation.

N° d'habilitation quinquennale : **à venir**



Comment sont les sessions de formation ?

C'est une formation en groupes limités à 20 stagiaires par niveau Assistant moniteur.

Où ?



• Pour les salles de formation :

Celles-ci seront en fonction des lieux des sites des comités départementaux

• Pour les structures d'alternance :

Centres aquatiques selon les méthodes pédagogiques

Comment se déroule l'alternance ?

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation. Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Lors de son inscription, le candidat devra remettre à l'ERFAN :

- une lettre du Président de sa structure confirmant l'accueil d'un stagiaire en formation à l'Assistant moniteur.
- un engagement d'un tuteur de la structure d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation.

Une convention de mise en situation sera alors éditée et transmise à toutes les parties pour signature.

Point sur le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Le tuteur des personnes en formation, conduisant à l'une des formations à l'Assistant moniteur, doit être licencié à la FFN et remplir les obligations suivantes :

- Être titulaire, au minimum, d'une certification professionnelle de niveau 4 dans le champ du métier visé par l'Assistant moniteur et posséder une expérience confirmée depuis au moins un an à ce niveau d'encadrement. Il doit justifier de son honorabilité par la production du formulaire d'honorabilité lors de la prise de la licence fédérale ou par la production d'une carte professionnelle à jour.

Ou

- Être conseiller technique et sportif exerçant des missions auprès de la Fédération française de natation en qualité d'expert. Il doit être conventionné avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

Quels sont les méthodes pédagogiques utilisées ?

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.

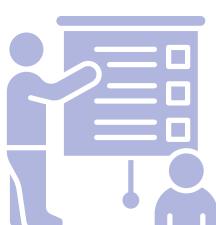
La formation est **personnalisée** et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif. Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés. Il met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Pratique en bassin
- Réalisation d'une tâche ou opération à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes
- Action de Formation en Situation de Travail

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

Avec quel moyens et matériels ?

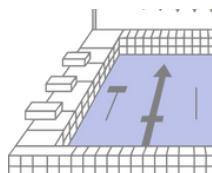
Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.



Concernant les salles de cours :

- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet





Concernant les centres aquatiques :

- Plusieurs bassins de natation de 25 mètres ou de 50 mètres.
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires



Concernant les supports pédagogiques :

- Exercices pratiques
- Présentation Powerpoint
- Supports multimédias
- QCM

Quelles sont les modalités de suivi de la formation ?

Les modalités de suivi de la formation sont diverses et dépendent de l'ERFAN néanmoins, on retrouve l'utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN

Le suivi des présences à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel, en distanciel et par le tuteur lors des séquences en alternance.

Quelles sont les modalités d'évaluation de la formation ?

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage et les apprenants afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures supplémentaires.

Evaluation

- Résultats des évaluations formatives des compétences, des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation tant en centre qu'en alternance.
- Grilles d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
- Grilles de certification de la Fédération française de natation
- Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur

Les épreuves certificatives

Le référentiel d'évaluation de chacun des niveaux de l'Assistant moniteur est élaboré avec des épreuves caractéristiques des activités du titulaire du niveau de l'Assistant moniteur concerné.

En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation de l'ensemble des épreuves est nécessaire pour l'obtention de la certification.

La certification globale du niveau d'Assistant moniteur a lieu lors d'un jury de certification national. Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc.)

| | Assistant moniteur niveau 1 | Assistant moniteur niveau 2 | Assistant moniteur niveau 3 |
|-----------|-----------------------------|--|---|
| Epreuve 1 | Test de sécurité 10' max | Test de sécurité 10' max | Test de sécurité 10' max |
| Epreuve 2 | Entretien 15' maximum | Conduite d'une séance niveau 1 à 4 30' minimum | Conduite d'une séance dans une discipline 45' minimum |
| Epreuve 3 | Entretien 15' maximum | Mise en situation reconstituée 20' maximum | |

En structure

L'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles.

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

Quelles sont les étapes de la procédure appliquée ?

Aucun aménagement ne peut être mis en place, notamment pour les épreuves de certification, sans cette demande officielle. En tant que certificateur, la FFN / l'Erfan Auvergne Rhône Alpes sont seules habilitées à accorder des aménagements de ses épreuves de certification.

Quelles sont les étapes de la procédure appliquée ?

Une fois la demande soumise via un entretien est organisée entre le candidat, le responsable de formation et la référente handicap, afin d'évaluer les aménagements possibles en fonction des besoins spécifiques. **Désormais, l'avis médical est sollicité au cas par cas, après étude du dossier**, et est accompagné d'un courrier d'information destiné au médecin référent, précisant les attentes liées à la formation et/ou aux épreuves de certification.

1

Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

2

Le candidat dépose un **dossier de demande d'aménagement**, un certificat médical descriptif, à la Direction Technique Nationale.

3

Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) pour remplir le certificat médical.

4

Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.

5

A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. La FFN rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.

6

En dernier lieu, la décision de la FFN est notifiée.



Cette **procédure ne dispense pas du positionnement à réaliser auprès de votre ERFAN**, mais elle est indispensable à l'évaluation de l'adaptation « raisonnable ». Le caractère raisonnable s'entend notamment (mais pas seulement), dans nos formations, comme la capacité de la personne à répondre aux exigences de sécurité propres aux métiers des AAN.

Quel est le coût de la formation ?

Il est possible d'échelonner le coût de la formation sur la totalité de la durée du parcours de formation (sans surcoût).

Les autres frais (déplacements, dîners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (ils peuvent aussi être pris en charge, en partie, par les OPCO ou autre financeur).

Le candidat peut solliciter l'édition **d'un devis personnalisé** en contactant directement l'ERFAN par mail à : erfan@auvergnerhonealpes-natation.fr

Quels financements existent ?

3 types de financement sont possibles :

- Personnel
- Club
- Comité départemental



| Référent | Nom | Mail | Téléphone |
|---------------|-----------------|--|----------------|
| Pédagogique | Marez Cédric | erfan@auvergnerhonealpes-natation.fr | 06.47.00.68.37 |
| Administratif | Lounes Kahina | <u>responsable-administrative@auvergnerhonealpes-natation.fr</u> | 06.08.48.83.41 |
| Handicap | Lefaure Thierry | erfan@auvergnerhonealpes-natation.fr | 06.47.00.68.37 |
| COVID | Marez Cédric | erfan@auvergnerhonealpes-natation.fr | 06.47.00.68.37 |

GRILLES DE CERTIFICATIONS

Description détaillée des différentes épreuves et modalités de la certification

Assistant moniteur 1

Type de l'épreuve certificative n°1 : Test de sécurité

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Cette épreuve physique se déroule en structure et permet d'évaluer les compétences A1C1 et A1C2. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Durée de l'épreuve : 10 minutes maximum par candidat.

Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé ; l'utilisation de l'échelle est interdite) :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime,
- la sécurisation de la victime,
- les gestes de premiers secours.

Après avoir sécurisée la victime, le candidat procède à la vérification de ses fonctions vitales puis explique succinctement sa démarche aux évaluateurs en effectuant les gestes de premiers secours.

Dates : L'épreuve se déroule (date à définir par le tuteur en concertation avec l'ERFAN)
La remédiation aura lieu le (date à définir par le tuteur en concertation avec l'ERFAN)

Composition de la commission d'évaluation :

Deux évaluateurs dont le tuteur. Au moins un des deux évaluateurs est un professionnel avec une carte professionnelle à jour.

L'ERFAN précise la règle de nomination du 2^{ème} évaluateur (soit une personne de la structure, soit une personne de l'ERFAN).

Assistant moniteur 1

Type de l'épreuve certificative n°2 : Entretien

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Cette épreuve consiste en un entretien devant un jury portant sur :

- l'organisation du placement et des espaces de pratique,
- la prévention des comportements à risque en vue de préserver l'intégrité physique,
- l'expérimentation du cheminement de construction du corps flottant de l'aisance aquatique.

Elle se déroule en structure d'alternance et permet d'évaluer les compétences A2C1, A2C2 et A2C3. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Durée de l'épreuve : 15 minutes maximum par candidat.

Dates : L'épreuve se déroule (date à définir par le tuteur en concertation avec l'ERFAN)
En cas d'échec, la remédiation aura lieu le (date à définir par le tuteur en concertation avec l'ERFAN).

Composition du jury d'évaluation :

Deux évaluateurs dont le tuteur.

Le 2^{ème} évaluateur peut être licencié bénévole ou professionnel ayant les compétences en lien avec l'épreuve. L'ERFAN précise la règle de nomination du 2^{ème} évaluateur (soit une personne de la structure, soit une personne de l'ERFAN).

Assistant moniteur 2

Type de l'épreuve certificative n°1 : Test de sécurité

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Cette épreuve physique se déroule en structure et permet d'évaluer la compétence A1C1. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Durée de l'épreuve : 10 minutes maximum par candidat.

Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé ; l'utilisation de l'échelle est interdite) :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime,
- la sécurisation de la victime,
- les gestes de premiers secours.

Après avoir sécurisée la victime, le candidat procède à la vérification de ses fonctions vitales puis explique succinctement sa démarche aux évaluateurs en effectuant les gestes de premiers secours.

Dates : L'épreuve se déroule (date à définir par le tuteur en concertation avec l'ERFAN)

En cas d'échec, la remédiation aura lieu le (date à définir par le tuteur en concertation avec l'ERFAN).

Composition de la commission d'évaluation :

Deux évaluateurs dont le tuteur. Au moins un des deux évaluateurs est un professionnel avec une carte professionnelle à jour. L'ERFAN précise la règle de nomination du 2ème évaluateur (soit une personne de la structure, soit une personne de l'ERFAN).

A Noter : le candidat ayant satisfait au test de sécurité dans les trois mois précédent la date fixée pour cette épreuve est dispensé de l'épreuve n°1 de l'Assistant moniteur 2. Pour obtenir cette dispense, le candidat fournit une attestation délivrée par un professionnel ou un justificatif (la grille de certification de l'Assistant moniteur 1) datant de moins de 3 mois, délivrée par un professionnel des activités de la natation justifiant de la réussite au test de sécurité selon les critères d'évaluation de l'épreuve n°1 de l'Assistant moniteur 2.

Assistant moniteur 2

Type de l'épreuve certificative n°2 : Conduite d'une séance

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Cette épreuve consiste en une mise en situation réelle en structure sur :

- l'accueil des pratiquants,
- la présentation de la séance et des règles de fonctionnement du groupe,
- la conduite en sécurité de la séance.

Cette épreuve se déroule en structure d'alternance sur un des groupes de l'École de Natation des niveaux 1 à 4 de construction du nageur de l'Académie de la natation (6 participants minimum). Elle permet d'évaluer les compétences A1C2, A1C3 et A1C4.

Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Une évaluation formative en contrôle continu réalisée par le tuteur porte au minimum sur la conduite de 8 séances d'une durée de 30' minimum. Le tuteur effectue ainsi un suivi régulier du stagiaire et c'est lui qui, à l'issue de ce contrôle continu détermine si le stagiaire peut se présenter à l'épreuve certificative ou s'il doit poursuivre sa formation au sein de la structure par l'encadrement d'une ou plusieurs nouvelles séances.

Avant le début de la séance support à l'épreuve certificative le tuteur remet au candidat:

- les différents cycles de séances intégrées dans le projet pédagogique de la structure ayant pour objectif l'acquisition des niveaux 1 à 4 de construction du nageur de l'Académie de la natation,
- la fiche de séance posant les intentions du tuteur.

Dates : La séance support à cette épreuve se déroule sur une date fixée en concertation avec le candidat et l'ERFAN.

En cas d'échec, une séance de remédiation aura lieu le (date à définir par le tuteur en concertation avec le candidat et l'ERFAN).

Composition du jury d'évaluation :

Deux évaluateurs dont le tuteur. Le 2^{ème} évaluateur doit être un éducateur, licencié bénévole ou professionnel ayant les compétences en lien avec l'épreuve. L'ERFAN précise la règle de nomination du 2^{ème} évaluateur (soit une personne de la structure, soit une personne de l'ERFAN).

Durée totale de l'épreuve : La séance support à cette évaluation doit avoir une durée de 30' minimum.

Assistant moniteur 2

Type de l'épreuve certificative n°3 : Entretien

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Cette épreuve consiste en un entretien devant un jury portant sur :

- la présentation de l'Académie de la natation,
- la présentation des niveaux 1 à 4 de construction du nageur de l'Académie de la natation.

Elle se déroule en structure d'alternance et permet d'évaluer les compétence A2C1 et A2C2. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Dates : L'épreuve se déroule (date à définir par le tuteur en concertation avec l'ERFAN).

En cas d'échec, la remédiation aura lieu le (date à définir par le tuteur en concertation avec l'ERFAN).

Composition du jury d'évaluation :

Deux évaluateurs dont le tuteur. Le 2^{ème} évaluateur peut être licencié bénévole ou professionnel ayant les compétences en lien avec l'épreuve. L'ERFAN précise la règle de nomination du 2^{ème} évaluateur (soit une personne de la structure, soit une personne de l'ERFAN).

Durée totale de l'épreuve d'entretien : 15' maximum.

Assistant moniteur 3

Type de l'épreuve certificative n°1 : Test de sécurité

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Cette épreuve physique se déroule en structure et permet d'évaluer la compétence A2C1. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Durée de l'épreuve : 10 minutes maximum par candidat.

Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé ; l'utilisation de l'échelle est interdite) :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime,
- la sécurisation de la victime,
- les gestes de premiers secours.

Après avoir sécurisée la victime, le candidat procède à la vérification de ses fonctions vitales puis explique succinctement sa démarche aux évaluateurs en effectuant les gestes de premiers secours.

Dates : L'épreuve se déroule(date à définir par le tuteur en concertation avec l'ERFAN)

La remédiation aura lieu le (date à définir par le tuteur en concertation avec l'ERFAN)

Composition de la commission d'évaluation :

Deux évaluateurs dont le tuteur. Au moins un des deux évaluateurs est un professionnel avec une carte professionnelle à jour.

L'ERFAN précise la règle de nomination du 2ème évaluateur (soit une personne de la structure, soit une personne de l'ERFAN).

A Noter: le candidat ayant satisfait au test de sécurité dans les trois mois précédant la date fixée pour cette épreuve est dispensé de l'épreuve n°1 de l'Assistant moniteur 3. Pour obtenir cette dispense, le candidat fournit une attestation délivrée par un professionnel ou un justificatif (la grille de certification de l'Assistant moniteur 2), datant de moins de 3 mois, délivrée par un professionnel des activités de la natation justifiant de la réussite au test de sécurité selon les critères d'évaluation de l'épreuve n°1 de l'Assistant moniteur 3.

Assistant moniteur 3

Type de l'épreuve certificative n°2 : Conduite d'une séance

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Cette épreuve consiste en une mise en situation réelle en structure sur la conduite en sécurité d'une séance dans une discipline.

Cette épreuve se déroule en structure d'alternance sur un des groupes dans une discipline choisie par le candidat (6 participants minimum). Elle permet d'évaluer la compétence A2C2. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Une évaluation formative en contrôle continu réalisée par le tuteur porte au minimum sur la conduite de 6 séances d'une durée de 45' minimum. Le tuteur effectue ainsi un suivi régulier du stagiaire et c'est lui qui, à l'issue de ce contrôle continu détermine si le stagiaire peut se présenter à l'épreuve certificative ou s'il doit poursuivre sa formation au sein de la structure par l'encadrement d'une ou plusieurs nouvelles séances.

Avant le début de la séance support à l'épreuve certificative le tuteur remet au candidat :

- les différents cycles de séances intégrées dans le projet sportif de la discipline,
- la fiche de séance posant les intentions du tuteur.

Dates : La séance support à cette épreuve se déroule sur une date fixée en concertation avec le candidat et l'ERFAN.

En cas d'échec, une séance de remédiation aura lieu le (date à définir par le tuteur en concertation avec le candidat et l'ERFAN).

Composition de la commission d'évaluation :

Deux évaluateurs dont le tuteur. Le 2^{ème} évaluateur doit être un éducateur, licencié bénévole ou professionnel ayant les compétences en lien avec l'épreuve. L'ERFAN précise la règle de nomination du 2^{ème} évaluateur (soit une personne de la structure, soit une personne de l'ERFAN).

Durée totale de l'épreuve : La séance support à cette évaluation doit avoir une durée de 45' minimum.

Assistant moniteur 3

Type de l'épreuve certificative n°3 : Mise en situation reconstituée

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Pour cette mise en situation reconstituée :

- chaque membre du jury représente un pratiquant,
- le candidat représente l'éducateur en charge de présenter les tests Bronze, Argent et Or d'une discipline,
- il démontre également sa connaissance des fondamentaux de la discipline et sa motivation à l'encadrer.

Cette épreuve se déroule en structure d'alternance et permet d'évaluer les compétences A1C1 et A1C2. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Dates : L'épreuve se déroule (date à définir par le tuteur en concertation avec le candidat et l'ERFAN)

La remédiation aura lieu le (date à définir par le tuteur en concertation avec le candidat et l'ERFAN)

Composition de la commission d'évaluation :

Deux évaluateurs dont le tuteur. Le 2^{ème} évaluateur peut être licencié bénévole ou professionnel ayant les compétences en lien avec l'épreuve. L'ERFAN précise la règle de nomination du 2^{ème} évaluateur (soit une personne de la structure, soit une personne de l'ERFAN).

Durée totale de l'épreuve : 20' maximum